REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX - TRAVAIL - PATRIE

DECRET N°

PORTANT **CREATION** D'UN D'ORIENTATION PROFESSIONNELLES.- PUBLIC **D'INFORMATION** ET

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Constitution;
- VU la loi n° 2018/010 du 11 juillet 2018 régissant la formation professionnelle au Cameroun;
- la loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun;
- VU la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques;
- VU le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 (bis) du 04 août 1995;
- le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018;
- VU le décret n° 2012/644 du 28 décembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle;
- VU le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- 1 9 JUIN 2020 ixant les modalités de /PM du le décret n° création, d'organisation et de fonctionnement des centres d'information et d'orientation professionnelles,

DECRETE:

ARTICLE 1er.- Est créé, à compter de la date de signature du présent décret, le centre public d'information et d'orientation professionnelles ci-après :

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU DIAMARE

Centre Professio	d'Information nnelles de Maroua	et	d'Orientation	Arrondissement de Maroua 1 ^{er}
---------------------	------------------------------------	----	---------------	--

ARTICLE 2.- L'ouverture effective du Centre cité à l'article 1 ci-dessus se fera par décision du Ministre chargé de la formation professionnelle.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais-/-1 9 JUIN 2020

SERVICES DU PREMIER MINISTRE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET DES REQUÊTES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Yaoundé, le

LE PREMIER MINISTRE,

REDU COUVERNEMENT,